



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

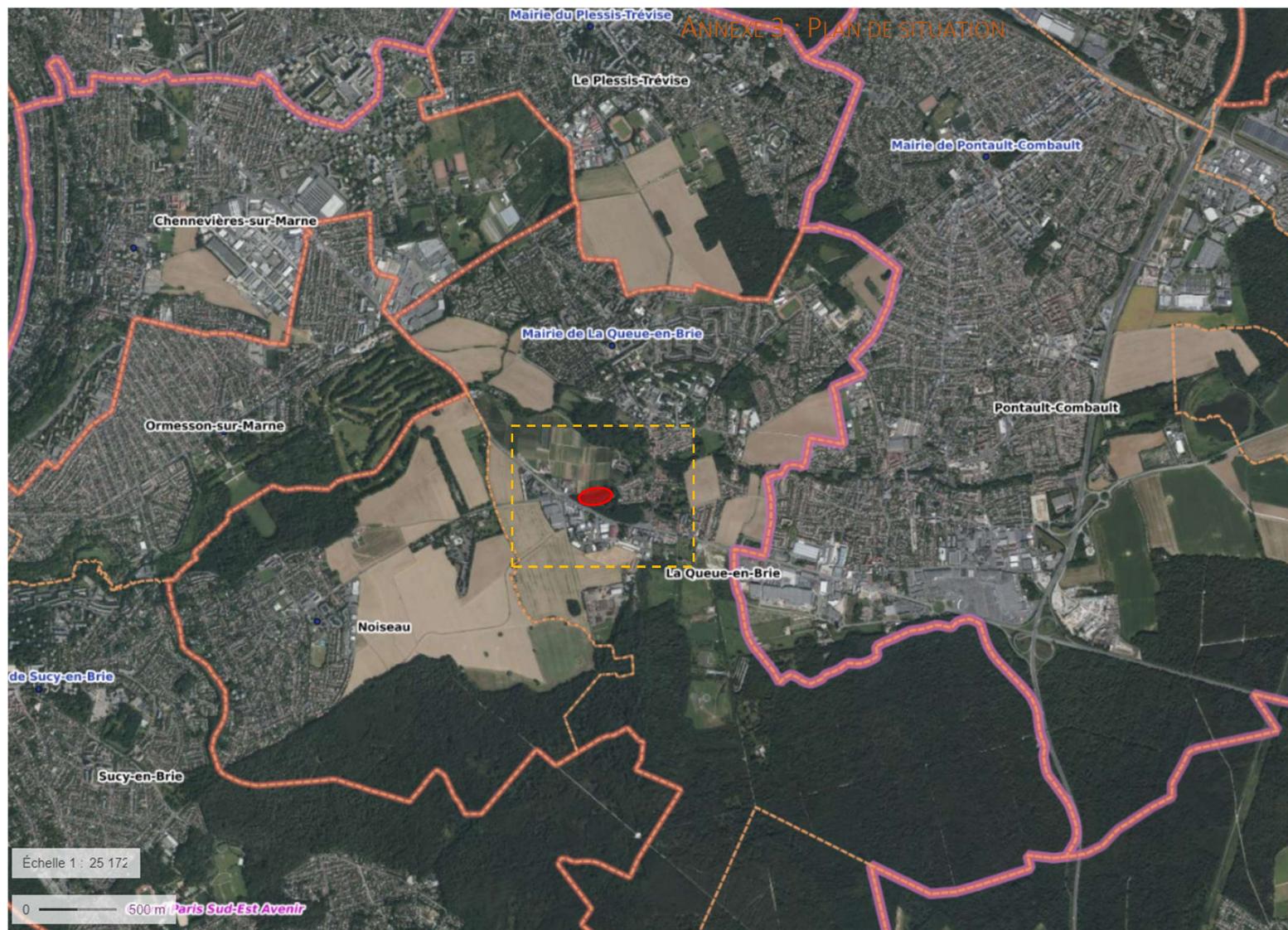


Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXE 2 : JUSTIFICATION DE LA PROCEDURE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Extrait du Cerfa et de l'annexe obligatoire n°2 : « *Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.* »

Ce document et cette annexe ne sont pas nécessaires puisque que la procédure d'examen au cas par cas est nécessaire au titre de la rubrique 47.a) du tableau annexé au R.122-2 du code de l'environnement et non au titre de la « clause filet ».



Source : Géoportail, Photos aériennes, Limites administratives


Partie zoomée en page suivante


Localisation indicative du projet

- Limite de région
- Limite de département
- Limite d'arrondissement
- CA d'Agen EPCI
- Limite d'EPCI
- Limite de canton
- Rezé Commune
- Limite de commune

Le site du projet est localisé dans la commune La Queue-en-Brie, au 4-6, rue de la Libération. Le terrain du projet se situe aux abords (mais non inclus) de l'OAP n°1.



Le site du projet est actuellement occupé par des maisons de type individuel.

Source : Géoportail, Photos aériennes

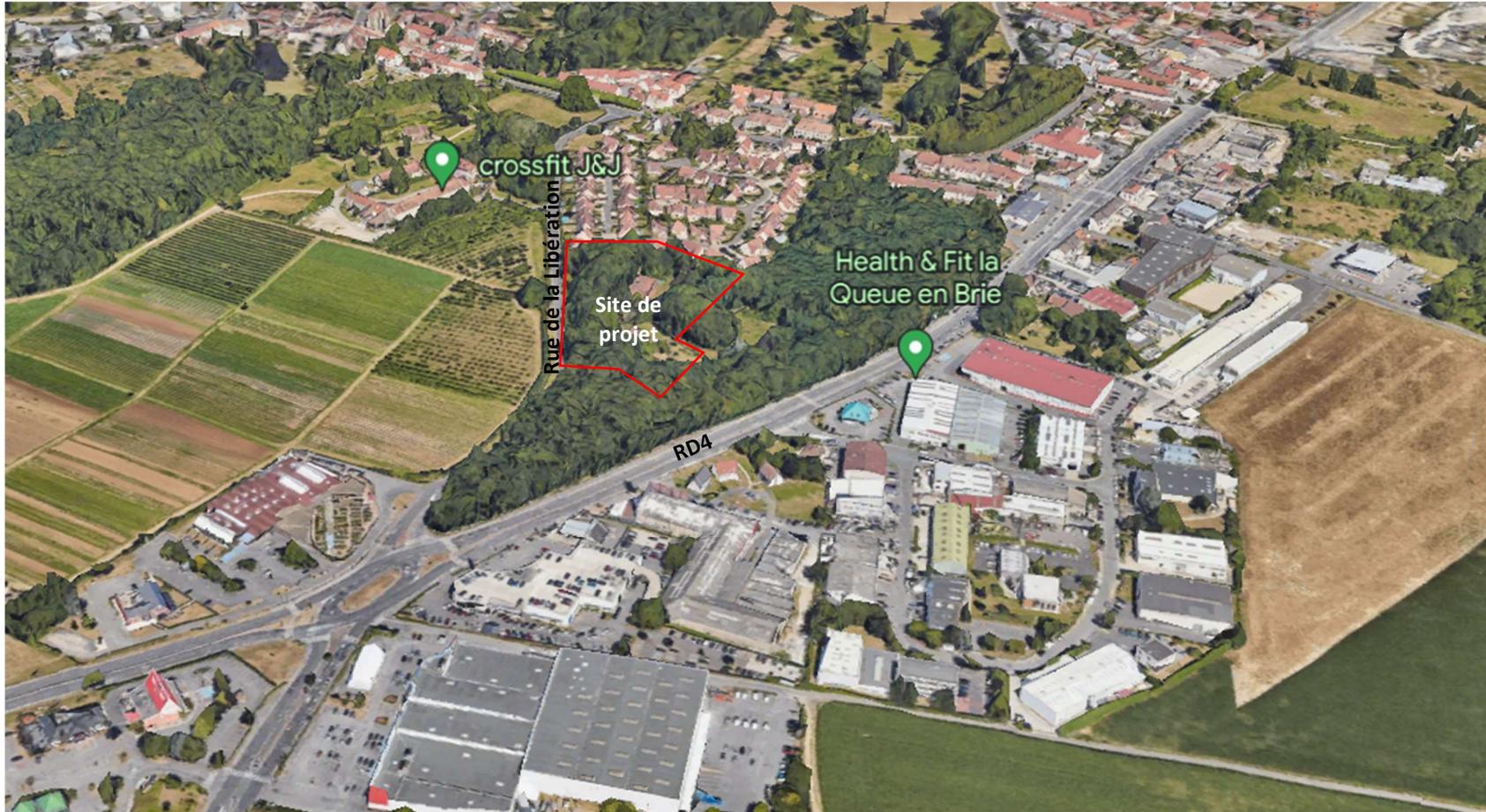
Parcelles cadastrales

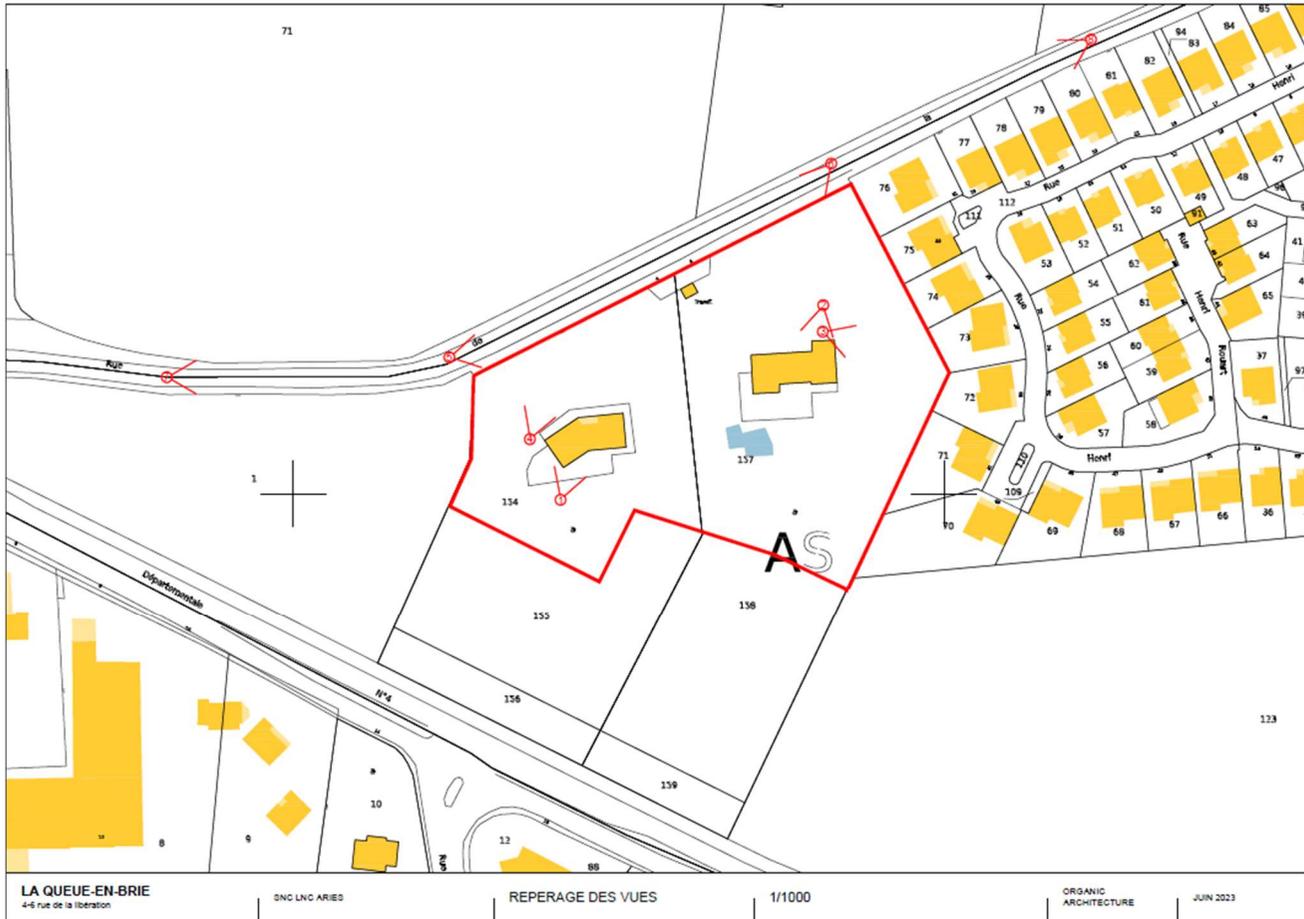


Le site du projet rassemble les parcelles AS 154 et AS 157 pour une surface cadastrale de 11 396 m².

ANNEXE 4 : LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Vue 3D Google Earth







1



2



3



4

LA QUEUE-EN-BRIE
4-6 rue de la libération

SNC LNC ARIES

SITUATION DU TERRAIN DANS SON
ENVIRONNEMENT PROCHE

ORGANIC
ARCHITECTURE

JUIN 2023



5



6



7



8

LA QUEUE-EN-BRIE
4-6 rue de la libération

SNC LNC ARIES

SITUATION DU TERRAIN DANS LE
PAYSAGE LOINTAIN

ORGANIC
ARCHITECTURE

JUN 2023

Perspectives indicatives



Source Organic Architecture – Juin 2023

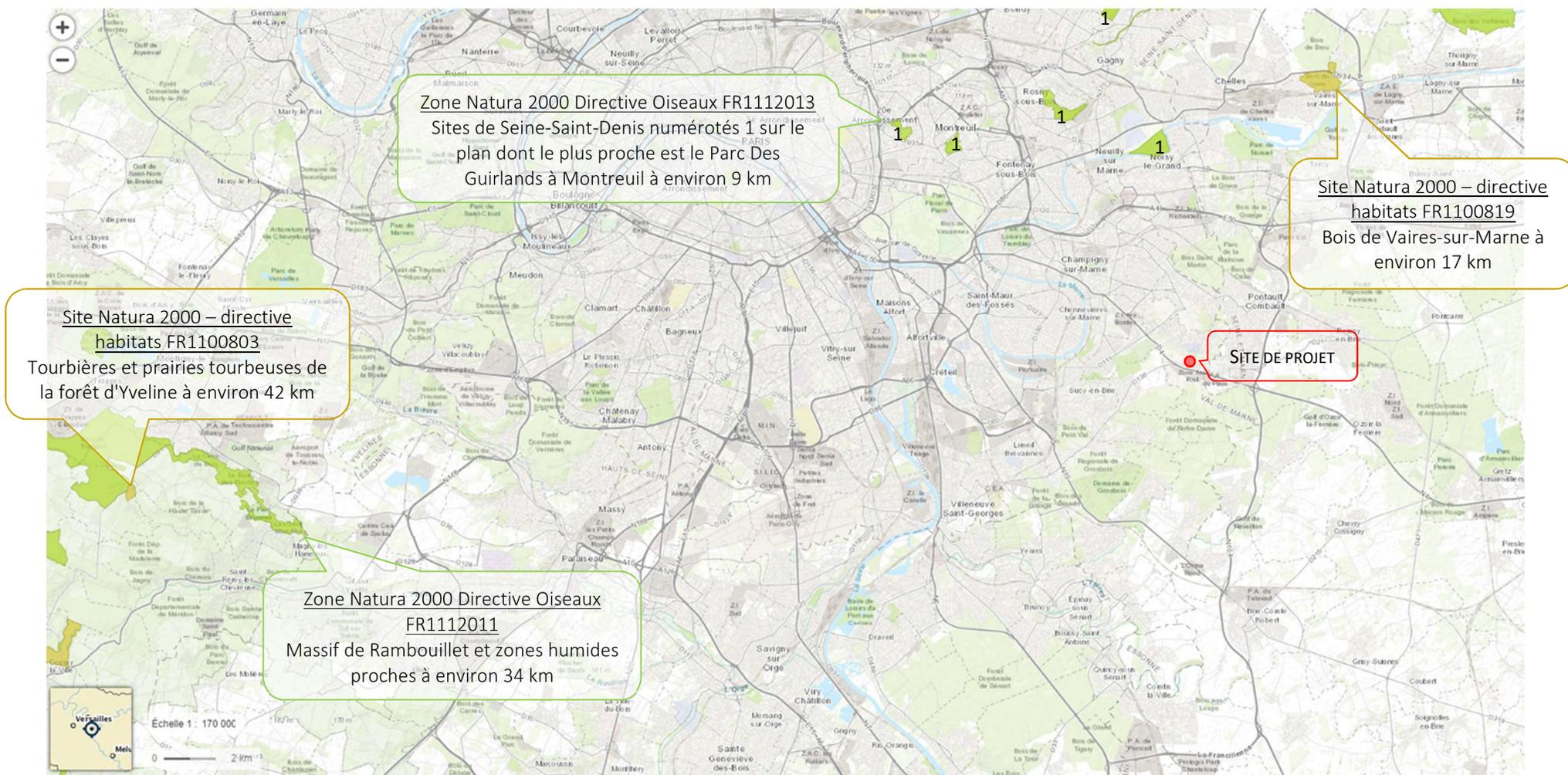
ANNEXE 6 : LE PLAN DES ABORDS DU PROJET



Source : IAU mode d'occupation du sol, 2017

Le mode d'occupation du sol (MOS) de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France, mis à jour en 2019, recense le site du projet dans la catégorie « habitat individuel » en raison des pavillons existants sur le site. Les environs immédiats du site sont principalement occupés par de l'habitat (individuel), des espaces agricoles mais aussi par de l'activité, des bois ou forêts sont également recensés.

ANNEXE 7 : LES ZONES NATURA 2000



Source : Géoportail, Esri World Topographic Map, Natura 2000

La zone Natura 2000 la plus proche est le Parc Des Guirlands à Montreuil à environ 9 km. Ce site appartient à l'ensemble des « Sites de Seine Saint Denis » recensé au titre de la directive Oiseaux. Cet ensemble s'étend sur une superficie totale de 1 157 hectares.

Le site directive habitats le plus proche est situé à environ 17 km au nord-est. Il s'agit du « Bois de Vaires Sur Marne » et s'étend sur une superficie d'environ 97 hectares.

Au regard des distances séparant le site du projet des sites Natura 2000, il n'y aura pas d'impact sur ces zones.

SNC LNC ARIES,
50 route de la Reine,
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXES OBLIGATOIRES 8 A 19

PROJET IMMOBILIER SITUE 4-6 RUE DE LA LIBERATION A LA QUEUE-EN-BRIE

SOMMAIRE

Annexe 8 : Les ZNIEFF.....	3
Annexe 9 : Défrichement.....	4
Annexe 10 : Qualité environnementale des sols.....	6
Annexe 11 : Le Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement.....	7
Annexe 12 : Le patrimoine	8
Annexe 13 : Les zones humides.....	9
Annexe 14 : Le Plan de Prévention des Risques	10
Annexe 15 : Les sites inscrits et classés	11
Annexe 16 : Les risques technologiques	12
Annexe 17 : Les Servitudes d’Utilité Publique.....	13
Annexe 18 : Le classement acoustique des infrastructures de transports terrestres	14
Annexe 19 : L’oap « RD4 ».....	15
Annexe 20 : Les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l’environnement ou la santé	21

ANNEXE 8 : LES ZNIEFF

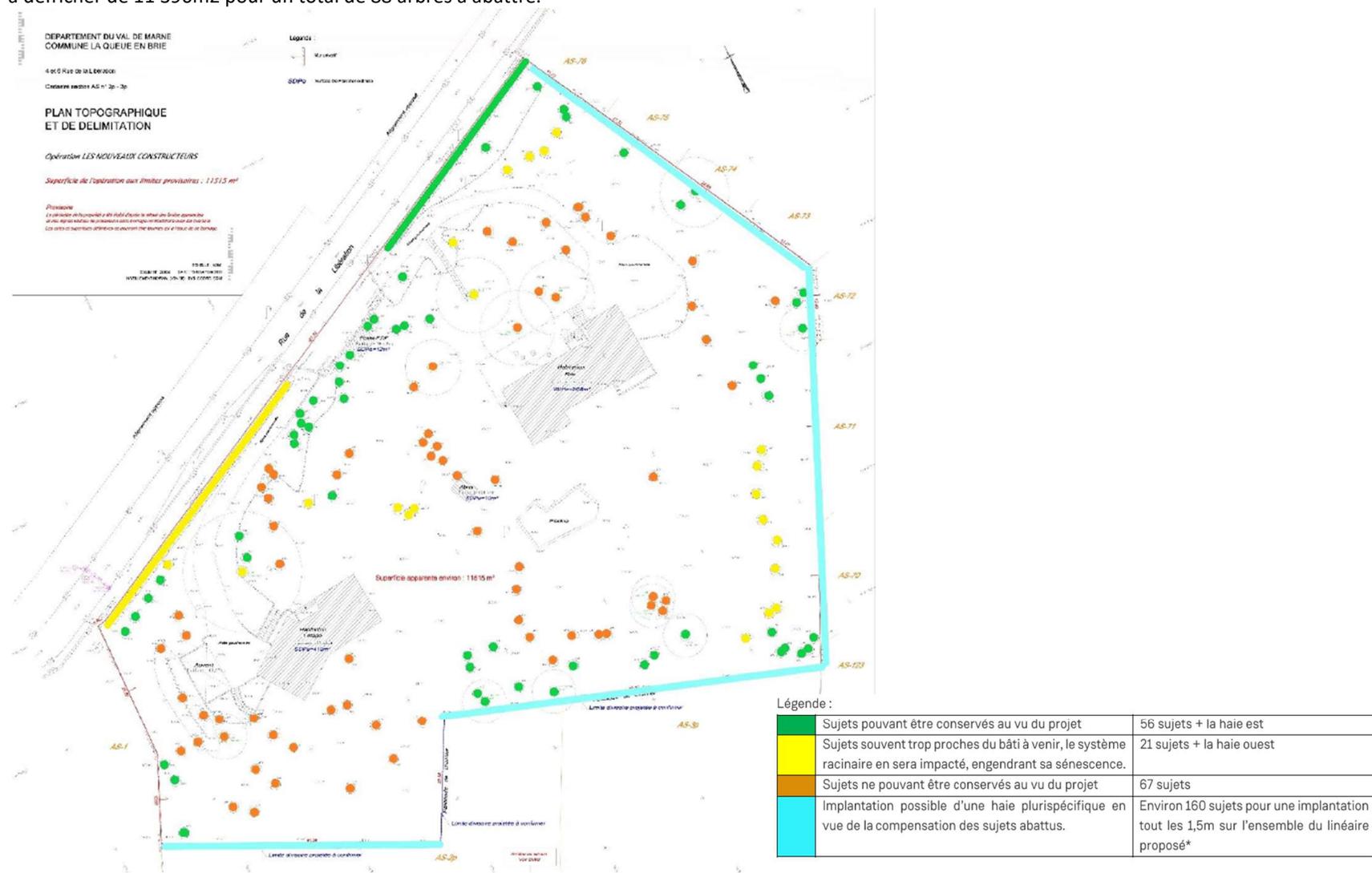


Source : Géoportail, photos aériennes, ZNIEFF types I et II

La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 700 mètres au sud de la zone du projet. Il s'agit de la ZNIEFF TYPE 2 N°1100001703, BOIS NOTRE-DAME, GROS BOIS ET DE LA GRANGE.

ANNEXE 9 : DEFRICHEMENT

La maîtrise d’ouvrage a déposé une DEMANDE D’AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT au titre des articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier. Cette demande concerne une surface à défricher de 11 396m² pour un total de 88 arbres à abattre.



*Le nombre de sujets peut être revu à la baisse en fonction du nombre d'arbres abattus.

Le BET CITAE, mandaté par le maître d’ouvrage, a produit une analyse du nécessaire défrichage. Il a notamment émis les préconisations suivantes concernant l’abattage et le défrichage :

1. Respect des caractéristiques environnementales du site :

Enjeux	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	types de travaux
flore	jaune	jaune	jaune	orange	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	orange	jaune	jaune	débroussaillage, taille, etc.
mammières terrestres	jaune	jaune	orange	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	orange	jaune	jaune	débroussaillage
chiroptères	orange	orange	orange	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	orange	jaune	orange	travail de nuit à proximité des routes de vols + gîtes
avifaune nicheuse	jaune	jaune	orange	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	orange	jaune	jaune	débroussaillage + travaux de nuit
reptiles	jaune	jaune	orange	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	orange	jaune	jaune	débroussaillage
amphibiens	jaune	jaune	orange	rouge	rouge	jaune	orange	rouge	rouge	orange	jaune	jaune	débroussaillage + travaux de nuit + vérification état des clôtures
insectes	jaune	jaune	orange	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	orange	jaune	jaune	débroussaillage
eaux	gris	gris	gris	gris	gris	jaune	jaune	jaune	jaune	jaune	jaune	gris	fondations d'ouvrage d'art
	gris	gris	gris	gris	gris	jaune	jaune	jaune	jaune	jaune	jaune	gris	stockage temporaire en zone inondable sauf pistes provisoires

Tableau de phasage biodiversité.

■ Interdit ■ sensibilité forte ■ sensibilité moyenne ■ sensibilité faible

Période respectant la phénologie des arbres

Plantation à réaliser de : fin octobre à début décembre

Abattage à réaliser de : novembre à mars

Il est aussi préconisé des mesures de protection des arbres conservés durant la phase travaux. Ainsi, chaque arbre conservé fera l’objet d’un balisage permettant de protéger son tronc et ses racines. Pour cela, la barrière doit prendre en compte le diamètre du Houppier (feuillage).

L’ensemble des rapports de CITAE sont disponibles, complètes, avec le présent dossier de cas par cas.

ANNEXE 10 : QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES SOLS

Le BETSOLPOL a produit un rapport sur la présente thématique. Les conclusions de ce rapport sont présentées ici.

La qualité environnementale des sols

L'état environnemental des sols a été caractérisé par SOLPOL le 22 décembre 2022, grâce à la réalisation d'une étude historique, de 12 sondages.

Vis-à-vis des enjeux sanitaires

- La présence d'une anomalie isolée en métaux lourds sur 1 des 20 échantillons analysés, prélevé entre 0,5 et 2 m de profondeur sur le sondage T1, avec une teneur en nickel comprise dans la gamme de valeurs définie par la base ASPITET de l'INRA mais supérieure à la valeur seuil présentée dans la note CIRE du 03 juillet 2006 ;
- La présence d'une légère teneur en HCT sur 1 des 20 échantillons analysés, prélevé entre 0,01 et 0,5 m de profondeur sur le sondage T8, avec une teneur en HCT supérieure à la limite de quantification du laboratoire ;
- La présence de légères teneurs en HCT semi-volatils sur 3 des 20 échantillons analysés, prélevés entre 0,01 et 0,5 m de profondeur sur les sondages T1, T8 et T12, avec des teneurs en HCT C12- C16 supérieures à la limite de quantification du laboratoire ;
- L'absence de teneurs en BTEX, PCB, HAP (dont les volatils), HCT volatils et COHV sur tous les échantillons analysés.

Vis-à-vis des évacuations de terres

- Des teneurs en HCT, HAP, BTEX, PCB, COT sur matière brute, 12 métaux lourds, indice phénol, COT, fluorures, chlorures, sulfates et fraction soluble sur éluats toutes inférieures aux valeurs seuils définies par l'arrêté du 12 décembre 2014, sur tous les échantillons analysés dans le cadre des évacuations de terres du site.

Conclusions

Vis à vis des enjeux sanitaires :

- l'absence dans les sols de teneurs retenues en métaux lourds, PCB, HAP (dont les volatils), HCT (dont les volatils et semi-volatils), COHV et BTEX, dans les terrains restant en place dans le cadre du projet d'aménagement, au droit des futures maisons sans niveau de sous-sol, du bâtiment de logements sur 1 niveau de sous-sol et des espaces paysagers projetés (l'anomalie isolée en nickel et les légères teneurs en HCT (dont les semi-volatils) ne sont pas retenues au regard des teneurs mesurées et/ou des aménagements projetés et/ou seront excavées lors des travaux de terrassements),

Vis-à-vis des enjeux économiques liés aux éventuelles excavations de terres du site (création des plateformes et du niveau de sous-sol) :

- L'absence de dépassements vis-à-vis de l'arrêté du 12 décembre 2014, relatif aux critères et procédures d'admission dans les décharges de déchets inertes, pour les observations et analyses réalisées sur tous les échantillons sélectionnés pour l'ensemble des paramètres de l'arrêté.

Les observations et résultats mis en évidence sont extrapolés à l'ensemble de la zone d'étude, au regard du maillage des investigations réalisées

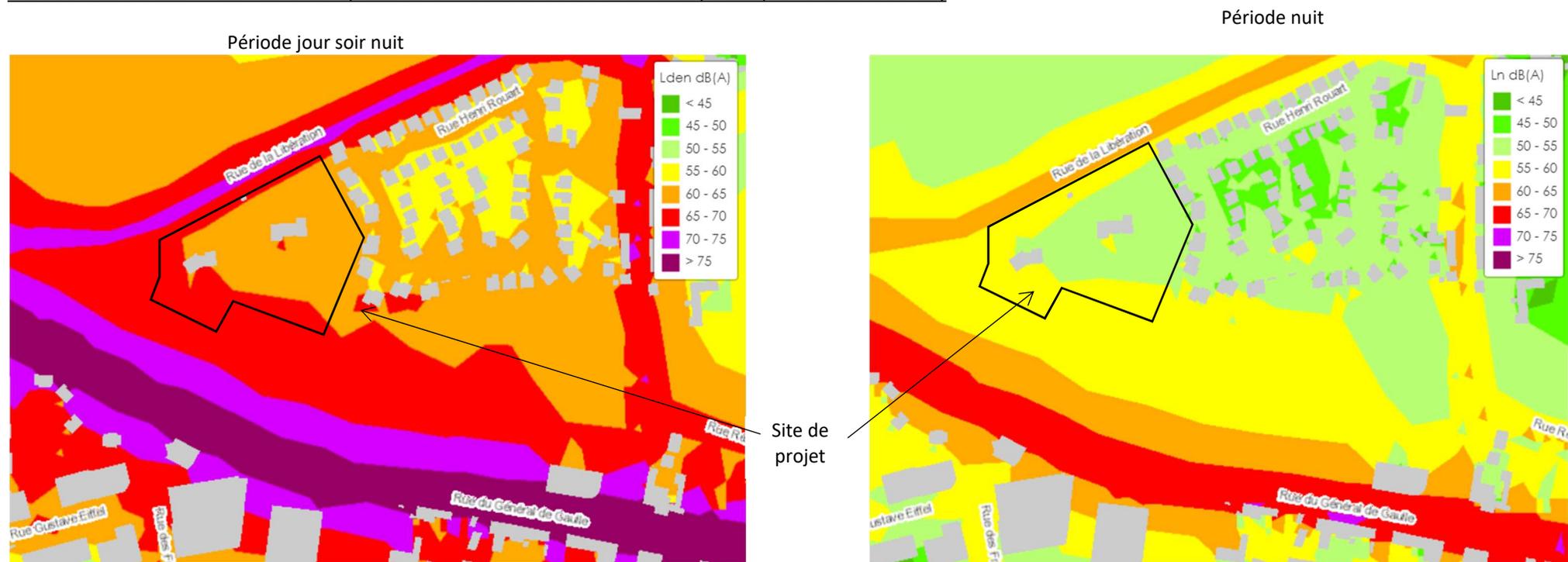
ANNEXE 11 : LE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Les PPBE sont des plans d'actions basés sur les résultats de la cartographie du bruit et notamment des cartes de bruit stratégiques 3^{ème}. La Queue-en-Brie est couvert par le PPBE du Val de Marne dont la 3^{ème} échéance 2019-2023 a été adoptée le 19 octobre 2020.

Les cartes ci-après sont extraites du site Bruit Parif qui recense d'une part les niveaux sonores et d'autre part les zones susceptibles de contenir des bâtiments dont les façades sont exposées à un niveau sonore moyen d'au moins 62 dB(A) la nuit et 68 dB(A) sur 24h pour le bruit lié aux voies routières. Pour le bruit lié aux voies ferroviaires, le site recense les zones susceptibles de contenir des bâtiments dont les façades sont exposées à un niveau sonore moyen d'au moins 65 dB(A) la nuit et 73 dB(A) sur 24h. Pour le bruit lié au transport aérien, le site recense les zones susceptibles de contenir des bâtiments dont les façades sont exposées à un niveau sonore moyen d'au moins 55 dB(A) sur 24h.

L'ensemble des extraits de plans figurant ci-après est issu du site *Bruit Parif*, cartes de bruit stratégiques de 3^{ème} échéance.

Extrait des cartes des niveaux sonores représentant l'indicateur de bruits cumulés (routier, ferroviaire et aérien)



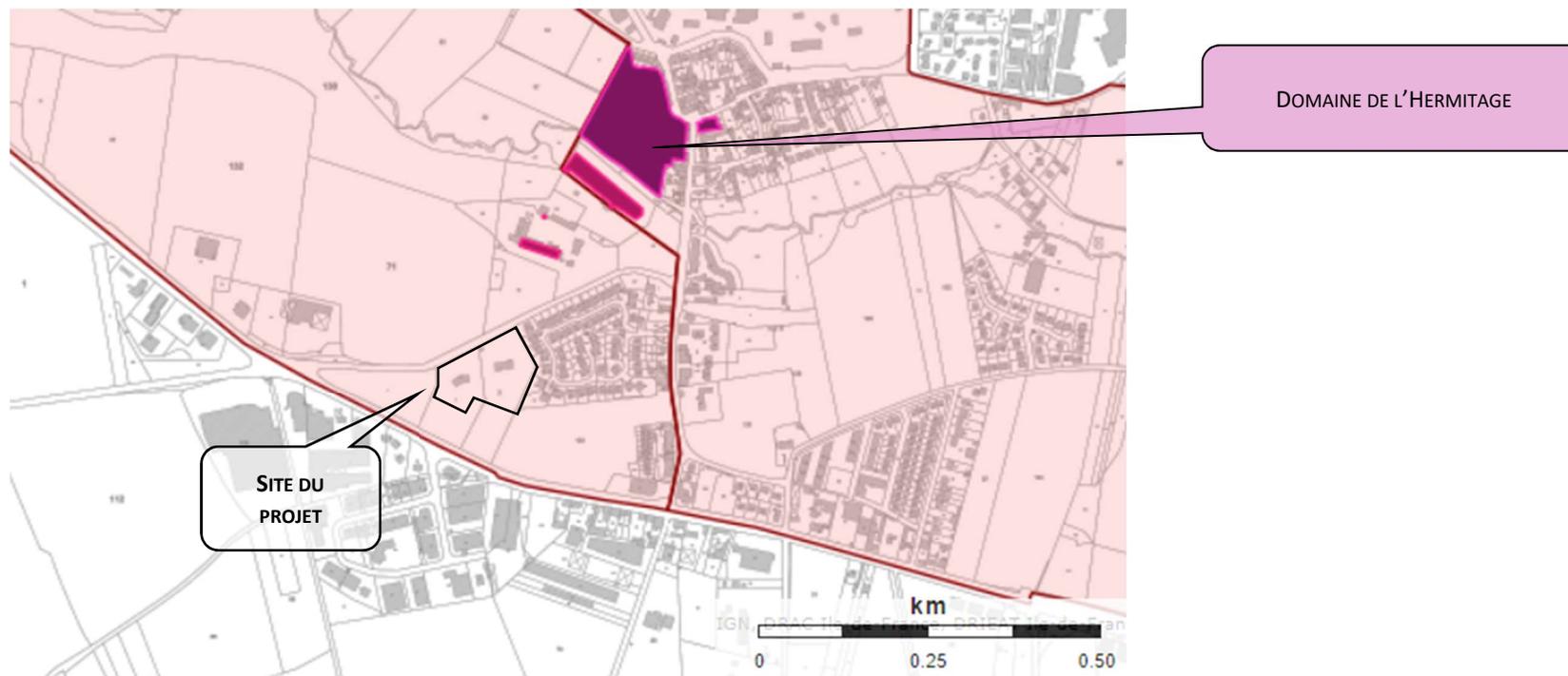
Les cartes stratégiques de bruit des réseaux ferroviaire et aérien ne sont pas intégrées puisque La Queue-en-Brie et plus particulièrement le site du projet n'est pas situé à proximité d'un aéroport ou d'un aérodrome ou d'une voie ferrée.

Le site est dans des secteurs où les niveaux de bruit cumulés sont compris entre 60 et 70 dB(A) pour la période jour soir nuit et entre inférieur à 45 et 60 dB(A) pour la période nuit.

Le BET ATPS, spécialiste de l'acoustique, a travaillé sur le sujet, mandaté par la maîtrise d'ouvrage. Ces analyses et recommandations sont proposées en annexe 17 du présent dossier.

ANNEXE 12 : LE PATRIMOINE

Les Monuments Historiques et leur périmètre de protection



Source : Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture

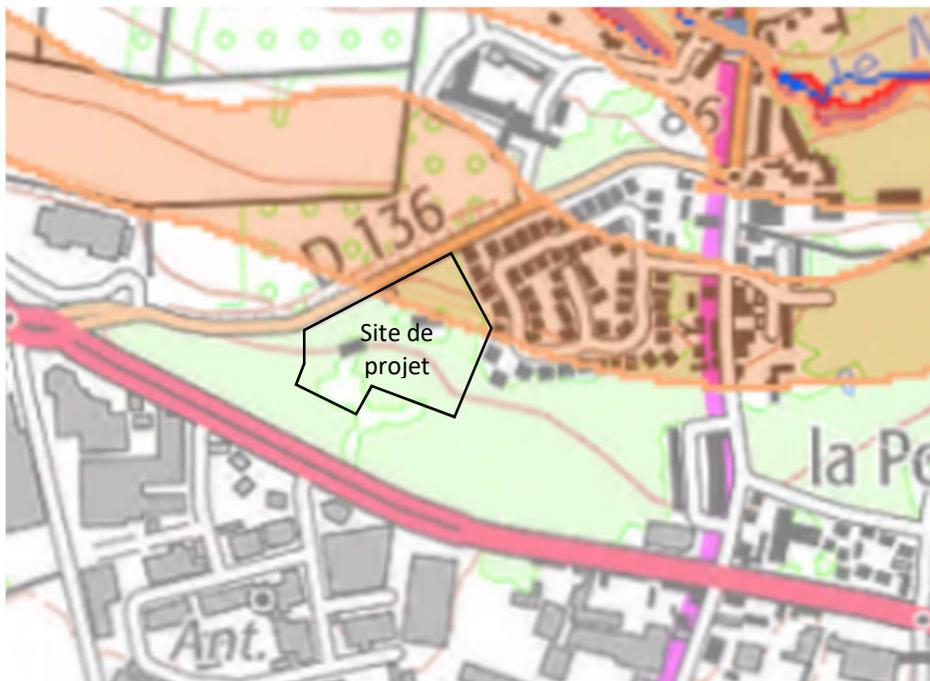
Le site et les biens ne sont pas un Monument Historique mais le site est dans le périmètre de protection associé au « Domaine de l'Hermitage ». L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté pour avis dans le cadre de la procédure de permis de construire.

Le site du projet n'est pas dans un site patrimonial remarquable, le plus proche est celui de Sceaux à environ 2,9 kilomètres.

Le site n'est pas inscrit au patrimoine mondial, ni dans une zone tampon associée. Le bien le plus proche correspond aux Rives de la Seine à Paris à environ 9 kilomètres.

ANNEXE 13 : LES ZONES HUMIDES

Les zones humides et potentiellement humides identifiées par la DRIEAT



Le site du projet est répertorié pour partie en classe B des enveloppes d'alerte des zones humides identifiées par la DRIEAT. Cette zone correspond à des espaces pour lesquels il existe une probabilité de présence de zone humide dite « à vérifier ».

Le Be THEMA ENVIRONNEMENT a conduit des investigations sur site, mandaté par le maître d'ouvrage, devant permettre de conclure au caractère humide de la zone.

Le croisement des investigations pédologiques et botaniques permet de conclure à l'absence de zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 sur l'ensemble du site.

Le rapport complet est disponible, joint à l'envoi du présent dossier.

- Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
- Classe B: Zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser
- Classe C: Manque d'information ou faible probabilité de présence de zones humides
- Classe D: Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique.

Source : DRIEAT, Carto Géo, zones humides

ANNEXE 14 : LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Le Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain argiles, tassements différentiels

La Queue-en-Brie est couvert par un PPRMT tassements différentiels liés au retrait-gonflement des sols argileux, approuvé 21/11/2018. D'après la carte du zonage réglementaire dont un extrait est joint ci-dessous, le site du projet est en zone rouge fortement exposé.

Deux études géotechniques, une sur chaque zone, ont été réalisées et les reconnaissances par sondages réalisées ont permis d'identifier la lithologie des sols et ses caractéristiques mécaniques pour notamment définir des fondations adaptées. Ces études sont jointes en annexes 22.1. et 22.2..

Extrait du zonage réglementaire



Source : Préfecture du Val de Marne, risques

ANNEXE 15 : LES SITES INSCRITS ET CLASSES



Source : Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture

Le site classé le plus proche correspond au « Domaine des Rets » et environ 3,5 km à l’Ouest du projet. On trouve d’autres sites inscrits dans ce même secteur : « Ile des Vignerons », « Ile des Moulins », « Terrasse de la Mairie de Chennevières-sur-Marne », « Rives gauches et droites de la Marne à Chennevières-sur-Marne ».

ANNEXE 16 : LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Base de données Géorisques

D'après la base de données des installations classées pour la protection de l'environnement disponible sur le site de Géorisques, consultée en septembre 2023, le projet n'est pas concerné par une ICPE soumise à autorisation ou enregistrement. L'ICPE la plus proche est soumise à autorisation est une installation NON SEVESO, il s'agit de l'établissement TKA dite « en fin d'exploitation ». Elle est située à environ 300 mètres au sud-est du site de projet. Cette installation est exploitée au titre de la réparation de véhicules. Le fiche ICPE associée est consultable grâce au lien ci-dessous :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405089>

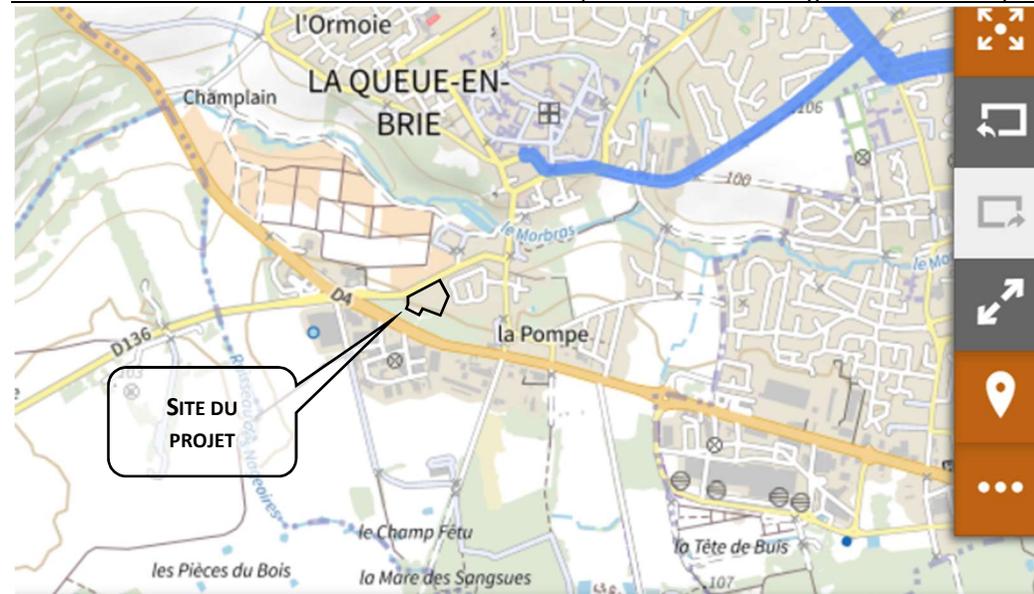
Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Etude historique SOLPOL

Aucune ICPE soumise à déclaration n'est répertoriée à proximité de la zone d'étude par SOLPOL.

Les canalisations de transports de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Le territoire de la Queue-en-Brie est concerné par une canalisation de transport de matières dangereuses à savoir le gaz. Autour de cette canalisation, afin d'assurer la sécurité des riverains, des contraintes en matière d'urbanisation s'appliquent. Cependant, le site du projet n'est pas concerné par cette contrainte. La canalisation située au nord du site, à près de 500 mètres.

Extrait de la carte du tracé des canalisations de transport de matières dangereuses - Géorisques



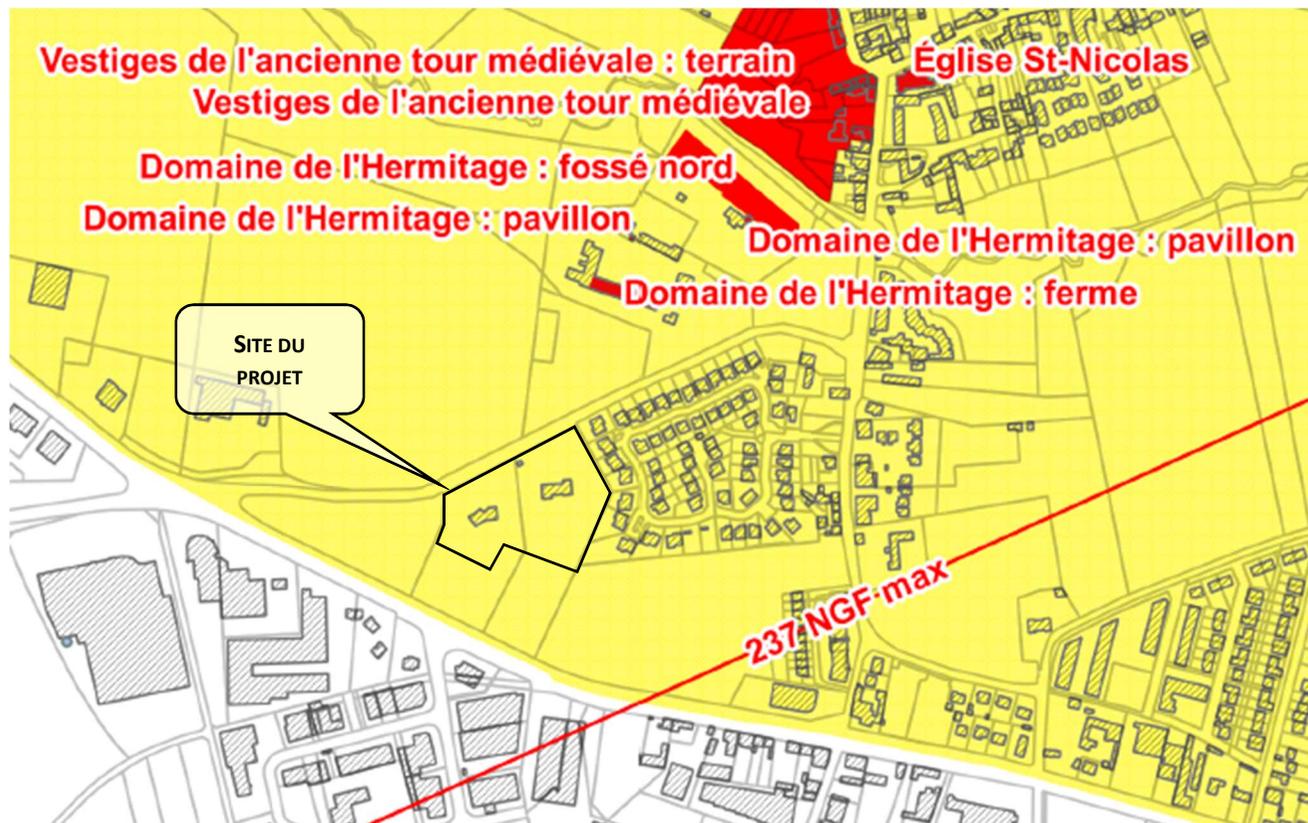
Source : Géorisques



ANNEXE 17 : LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Extrait de la carte des SUP



LÉGENDE :

- A7 - Servitudes relatives aux forêts dites de protection
 - Périmètre de protection de l'Arc boisé
 - Zone d'exclusion du périmètre de protection
 - ♣ Arc boisé
- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits
 - monument historique classé ou inscrit
 - périmètre de protection des monuments
- PT1 - Protection des centre de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques
 - Protection des centre de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques
 - Zone de protection
- PT2 - Servitudes concernant la protection contre les obstacles des stations radioélectriques
 - PT2-2 Secteur de dégagement
- PT2LH - Servitudes concernant la protection contre les obstacles des liaisons hertziennes
 - Faisceaux hertziens
 - Zone spéciale de dégagement
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civiles et militaires)
 - Limite cotée de zone de dégagement

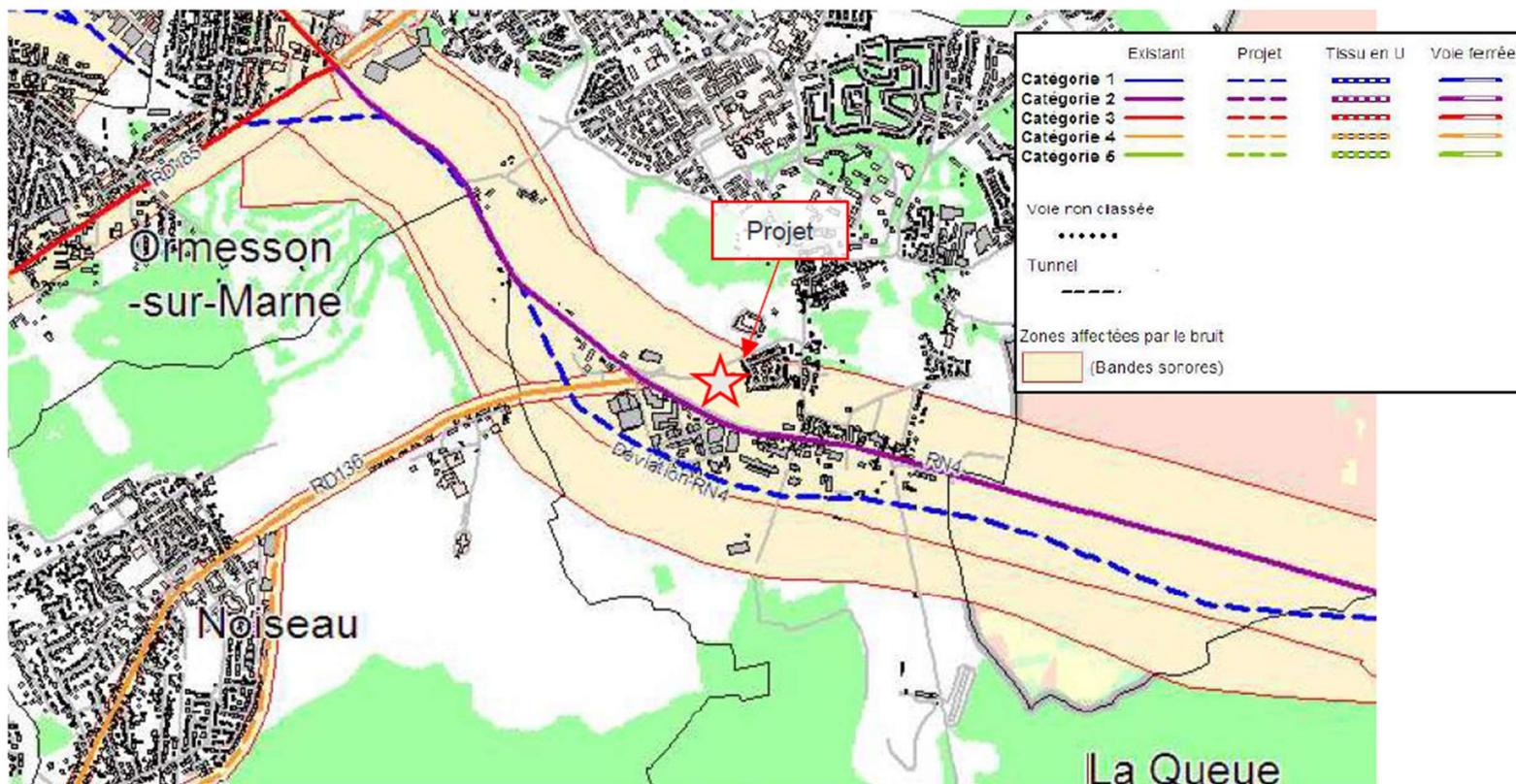
Source : Plan Local d'Urbanisme, annexes

Comme indiqué dans le carfa, le site du projet est dans le périmètre de protection associé au « Domaine de l'Hermitage ». L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté pour avis dans le cadre de la procédure de permis de construire.

ANNEXE 18 : LE CLASSEMENT ACOUSTIQUE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Le classement acoustique des infrastructures routières de la Queue-en-Brie a été déterminé par les arrêtés préfectoraux n°2002-06, 2022-07 et 2022-08 du 3 janvier 2002.

Extrait de la cartographie du classement sonore des infrastructures de transports terrestres



Source : Plan Local d'Urbanisme, annexes

D'après cet arrêté relative à la protection contre le bruit extérieur, selon la catégorie des voies, des bandes considérées comme affectées par le bruit de ces infrastructures sont définies de part et d'autre des voies. A l'intérieur de ces bandes, des contraintes en matière d'isolation acoustique de façades s'appliquent. Le site du projet est situé en dehors de ces bandes considérées comme affectées par le bruit des infrastructures routières.

La Queue-en-Brie n'est pas concerné par le PEB d'Orly, ni celui de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

ANNEXE 19 : L'OAP « RD4 »

L'OAP dite « RD4 », portée par le PLU de la commune, comprend dans son périmètre une petite part du terrain d'assiette du projet.

Le PLU précise :

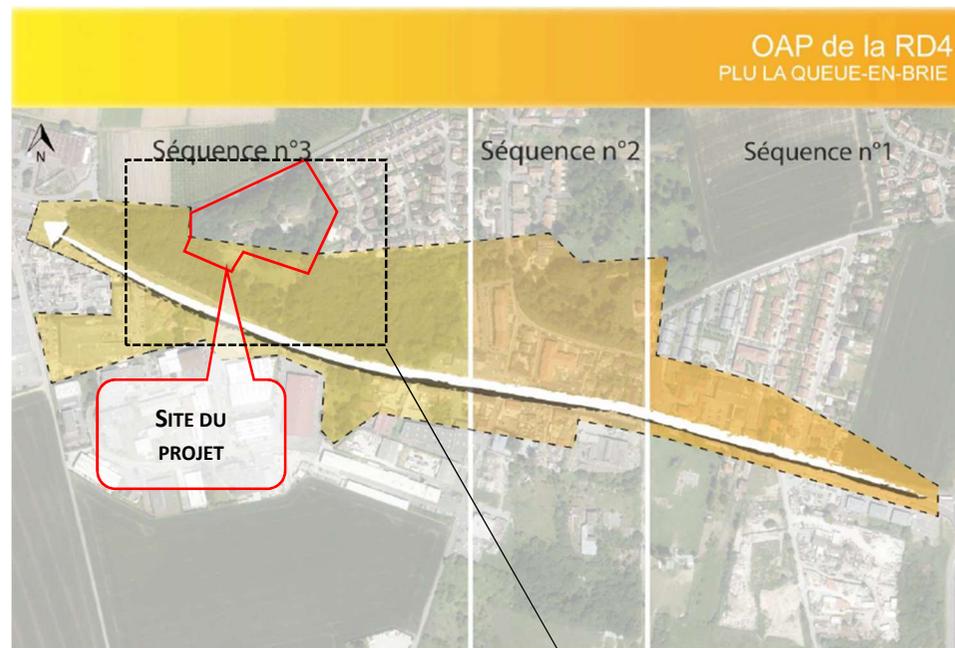
L'OAP vise à impulser la transformation de la RD4, aujourd'hui coupure urbaine, en un axe structurant et fédérateur pour la ville par :

- la pacification de la circulation,
- la densification et l'harmonisation de ses abords,
- l'assurance d'une mixité fonctionnelle,
- l'amélioration du paysage urbain et renforcement de l'identité Briarde.

La requalification de la RD4 constitue l'un des enjeux majeurs du développement urbain de La Queue-en-Brie. Cette voie nécessite une profonde requalification, laissant la place aux transports en commun, aux modes doux mais aussi à une circulation et des stationnements automobiles organisés et permettant, en conséquence, un renouvellement du tissu bâti qui la borde pour y garantir une plus grande urbanité.

Ainsi, la partie sud du site a été pensée, en collaboration avec la mairie, pour répondre aux demandes de cette OAP. C'est pourquoi un immeuble d'habitat collectif a été intégré au projet et c'est pourquoi il se trouve dans le périmètre de l'OAP.

Cette OAP est découpée en 3 séquences, illustrées dans la figure ci-dessous.



Il existe à ce jour, selon les informations fournies par la mairie, il existe 4 opérations dont le permis a été délivré :

- Un projet porté par COGEDIM, référence cadastrale : AS 160, adresse : 19 à 29, rue du Général de Gaulle, 55 logements en accession + 20 logements sociaux + commerces (386.04 m²),
- Un projet porté par PICHET, référence cadastrale : AS 155/156/158/159, adresse : 11 à 17 rue du Général de Gaulle, 137 logements dont 35 logements sociaux,
- Un projet porté par GAMBETTA, référence cadastrale : AR 272, adresse : 10 rue Jean Jaurès/ rue Renard, 45 logements et 9 maisons individuelles,
- Un projet porté par la ville, référence cadastrale : AS 161, adresse, 1 rue Jean Jaurès, Aménagement d'un parc de l'impressionnisme

S'ajoute à cela un projet en cours d'instruction par les services de la mairie, devant permettre la construction d'une résidence pour personnes âgées de 64 hébergements, et de 23 logements sociaux.

Les Plans masse des 4 projets ayant obtenu une autorisation sont présentés ci-après.

Projet PICHET



CONSTRUC
LA QUE
rue du C

MATRE D'OUVRAGE: SAS PROMOCION...
BUREAU DE CONTROLE: BTP CONSULTA
BTP Consultants
PAYSAGISTE: ECOTECH INGENIE
20-24 avenue de Cail
93800
06 88 2 09 91 0
L'Agent en Maitre chargé de l'urte
du developpement, l'accompl
et des contraines signat
Alain MATHO
PERMIS DE CO

Projet GAMBETTA



Projet Ville



ANNEXE 20 : LES MESURES ET CARACTERISTIQUES DU PROJET DESTINEES A EVITER OU REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE

Gestion du chantier

En phase travaux, de manière à limiter les incidences temporaires de cette phase, une charte chantier sera mise en place et sera signée par toutes les entreprises intervenant sur le chantier. Les thématiques encadrées concernent notamment : l'organisation du chantier, la gestion des déchets, le traitement des pollutions accidentelles, la gestion des consommations en eau et en énergie, la réduction des poussières, du bruit, des perturbations sur le trafic.

La gestion des eaux pluviales

Au vu de la faible perméabilité du sol, l'infiltration n'a pas été retenue pour la rétention des pluies supérieures aux pluies courantes.

Le projet prévoit la gestion des premières pluies (hauteur d'eau de 10 mm), avec les tranchées drainantes et un trop plein du bassin de rétention au-dessus du volume à abattre pour zéro rejet des pluies courantes.

En l'absence de réseau EP au droit de l'opération, il est prévu un rejet à débit limité sur la rue à travers le dispositif d'une gargouille.

Les hypothèses prises en compte pour le dimensionnement des bassins de gestion des eaux pluviales sont les suivantes :

- Débit de rejet autorisé : 2 l/s/ha
- Période de retour 30 ans
- Rejet zéro des premières pluies (10 mm).

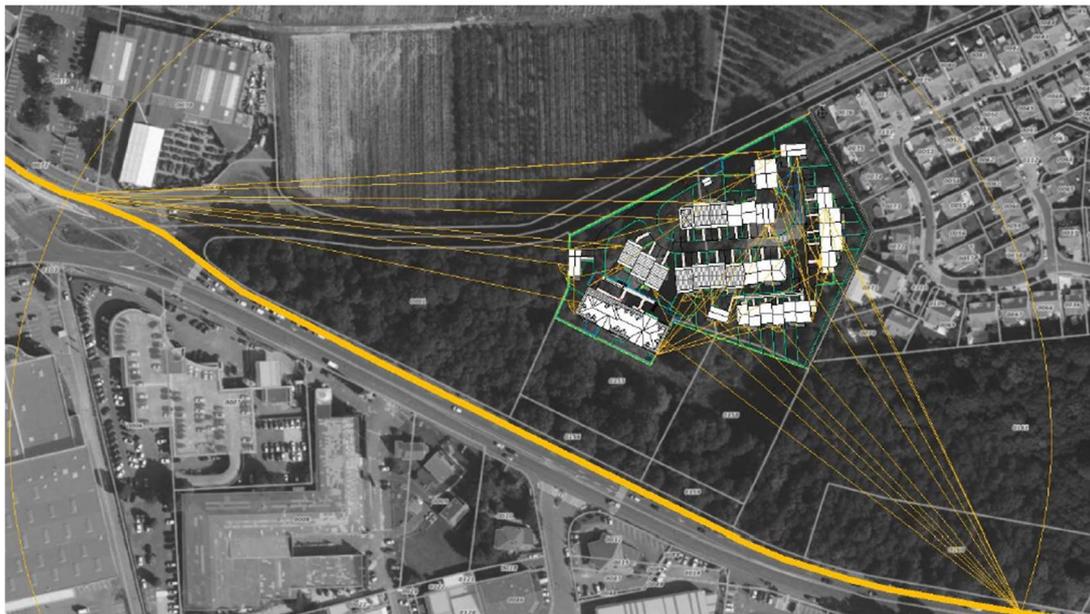
Acoustique

Les distances correspondant, dans la réglementation, à un changement d'objectif en vue directe ont été reportées sur une vue aérienne du quartier sur laquelle le projet a été inséré.



L'analyse de ce plan permet de déduire l'isolement minimum à respecter en vue directe vis-à-vis de l'infrastructure.

Les angles de vue des façades sur l'infrastructure (☒) ont ensuite été mesurés pour déterminer les corrections pouvant être appliquées sur l'isolement en vue directe.

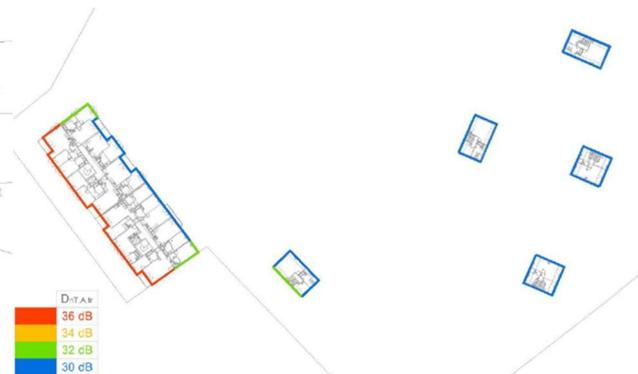


En application de la méthode forfaitaire de l'arrêté du 23 juillet 2013, les objectifs d'isolement aux bruits aériens vis-à-vis de l'extérieur à respecter dans cette configuration sont les suivants :

D.4.1.1 RDC



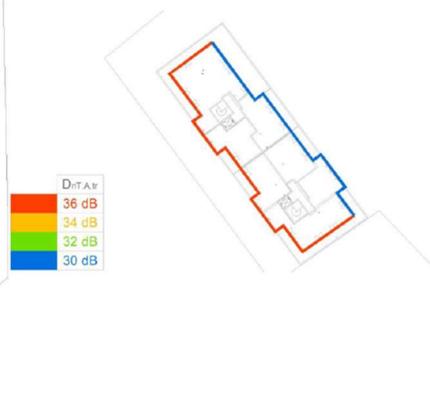
D.4.1.3 R+2



D.4.1.2 R+1



D.4.1.4 R+3



Les mesures techniques seront mises en place concernant les façades, les faux-plafonds, les rampants, les lucarnes, les menuiseries extérieures des maisons individuelles et de l'immeuble collectif.

Les détails techniques sont disponibles dans le rapport du BET ATPS disponible, complet, avec le présent dossier.